

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 2 septembre 2025, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **RCA08-08-0001-178** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage visant à autoriser des usages de la classe générique « 2213 Service de santé » dans les zones S15-001 et S15-068.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 septembre 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 1er octobre 2025.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement